

**ARRETE DU MAIRE
AG-2026-385**

Objet : Arrêté d'autorisation de la baignade sur les quatre plages du lac d'Hossegor et du canal.

Le Maire de la Commune de Soorts-Hossegor,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la santé publique

VU la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et notamment ses articles 31 à 34,

VU les arrêtés municipaux 2026-141 et 2026-142 portant réglementation et organisation générale et saisonnière de la sécurité des plages publiques du lac marin de la commune

VU le jeu naturel des marées et la hausse des coefficients,

VU l'évolution favorable des conditions météorologiques,

VU les résultats d'analyse conformes transmis aux services de la commune,

Considérant que le risque de pollution bactériologique qui a pu affecter de façon momentanée les eaux de baignade du lac de Soorts-Hossegor est écarté,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires en matière de sécurité et de salubrité publique

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 11 aout 2026, la baignade n'est plus interdite au public sur les quatre plages du lac d'Hossegor (Chênes Lièges, Blanche, Parc et Rey) et dans le canal.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le poste de secours.

Article 3 : Monsieur Le Directeur général des services, Monsieur le Chef de la police municipale, ainsi que le Chef de poste nageur sauveteur des plages du lac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera portée à la connaissance du public.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal

Fait à SOORTS-HOSSEGOR, le 10 aout 2026
Le Maire,

Olivier BÉGUÉ

